

TiGenix nomme une nouvelle Chief Medical Officer et une nouvelle Vice-présidente aux affaires médicales et à la commercialisation des nouveaux produits

Louvain (BELGIQUE) – le 1^{er} septembre 2014 –TiGenix NV (Euronext Bruxelles : TIG), société biopharmaceutique avancée spécialisée dans le développement et la commercialisation de nouveaux produits thérapeutiques à base de sa plateforme propriétaire de cellules souches allogéniques adipeuses expansées (eASC), pour traiter les maladies inflammatoires et auto-immunes, a annoncé aujourd’hui les nominations du Dr Marie Paule Richard au poste de Chief Medical Officer et du Dr Mary Carmen Diez au poste de Vice-présidente aux affaires médicales et à la commercialisation des nouveaux produits.

Le Dr Richard est une immunologiste ayant plus de 25 années d’expérience dans le secteur biopharmaceutique mondial, ayant notamment rempli les fonctions de Chief Medical Officer chez Aicuris en Allemagne, Vice-présidente au développement clinique, à la pharmacovigilance et aux affaires médicales chez Crucell en Suisse, et Vice-présidente au développement clinique des vaccins chez Sanofi Pasteur en France. Elle a mené à bien le développement et l’approbation réglementaire de plusieurs produits, tant en Europe qu’aux États-Unis. En tant que Chief Medical Officer chez TiGenix, le Dr Richard sera responsable du développement du Cx611, pour le traitement de la polyarthrite rhumatoïde précoce et du sepsis sévère, de l’exécution de l’essai européen de Phase III qui est en cours pour le Cx601 sur les fistules périanales complexes dans le cadre de la maladie de Crohn et de la préparation et la mise en place du plan de développement du Cx601 aux États-Unis.

Le Dr Diez, docteur spécialisée en médecine interne et maladies infectieuses, a plus de 20 années d’expérience dans le secteur biopharmaceutique. Elle vient de Meda Pharma, où elle occupait le poste d’International Medical Marketing Director pendant les neuf dernières années. Elle était responsable de la préparation et l’exécution du lancement réussi à terme de plusieurs produits au niveau européen. Avant cela, elle a travaillé pour plusieurs sociétés pharmaceutiques, dont Asta Médica, Pfizer et Dupont Pharma. En tant que Vice-présidente aux affaires médicales et à la commercialisation des nouveaux produits, le Dr Diez sera chargée de gérer les affaires médicales pour toute la société et elle sera directement responsable du lancement du Cx601 en Europe.

« Tous les efforts de TiGenix sont maintenant concentrés sur le développement clinique, l’approbation réglementaire et la future commercialisation des nouveaux produits en cours de développement », a déclaré Eduardo Bravo, Chief Executive Officer chez TiGenix. « Dès lors, nous devons nous donner les moyens d’y parvenir. Nous avons beaucoup de chance de voir deux spécialistes du développement, de la réglementation et de la commercialisation biopharmaceutiques telles que Marie Paule et Mary Carmen rejoindre l’équipe de direction de TiGenix. Elles apportent une expérience riche et des compétences étendues dans des domaines qui seront les clés du succès de la société dans un futur proche : le développement du Cx601 en Europe et aux États-Unis, l’obtention de l’approbation réglementaire et la préparation de son lancement, ainsi que le développement clinique du Cx611 pour traiter la polyarthrite rhumatoïde précoce et le sepsis sévère. »

Pour plus d’informations

Richard Simpson
Senior Consultant, Comfi S.P.R.L.
Tél. +32 494 578 278
richard@comfi.be

À propos de TiGenix

TiGenix NV (Euronext Bruxelles : TIG) est une société biopharmaceutique avancée spécialisée dans le développement et la commercialisation de nouveaux produits thérapeutiques à base de sa plateforme propriétaire de cellules souches allogéniques, ou venant de donneur, adipeuses expansées, connues sous le nom d'eASC, pour traiter les maladies inflammatoires et auto-immunes. Deux produits utilisant cette technologie sont actuellement en phase de développement clinique. Le Cx601 est en Phase III pour le traitement de fistules périanales complexes chez les patients atteints de la maladie de Crohn. Le Cx611 est en Phase IIb pour le traitement de la polyarthrite rhumatoïde précoce et en Phase Ib pour le traitement du sepsis sévère. TiGenix a également développé le ChondroCelect, un produit cellulaire autologue pour la réparation du cartilage du genou, qui fut le premier médicament thérapeutique avancé (ATMP) à être approuvé par l'Agence européenne des médicaments (EMA). Depuis juin 2014, les droits de commercialisation et distribution du ChondroCelect ont été exclusivement octroyés sous licence à Sobi pour l'Union européenne (sauf pour la Finlande, où le médicament est distribué par Finnish Red Cross Blood Service), la Norvège, la Russie, la Suisse et la Turquie, ainsi que les pays du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord. TiGenix a son siège social à Louvain (Belgique) et aussi des activités à Madrid (Espagne). Pour plus d'informations, allez sur www.tigenix.com.

Informations prospectives

Ce document peut contenir des déclarations prospectives et des estimations à l'égard des futures performances de TiGenix et du marché sur lequel elle opère. Certaines de ces déclarations, prévisions et estimations peuvent être reconnues par l'utilisation de mots tels que « croit », « anticipe », « s'attend à », « projette », « planifie », « cherche », « estime », « peut », « veut » et « continue » (liste non exhaustive) et d'autres expressions similaires. Elles comprennent toutes les questions qui ne sont pas des faits historiques. De telles déclarations, prévisions et estimations sont fondées sur diverses hypothèses et des évaluations des risques, incertitudes et autres facteurs connus et inconnus, qui ont été jugés raisonnables quand ils ont été formulés, mais qui peuvent se révéler incorrects. Les événements réels sont difficiles à prédire et peuvent dépendre de facteurs indépendants de la volonté de TiGenix. Par conséquent, les résultats réels, conditions financières, performances ou réalisations de TiGenix, ou les résultats de l'industrie, peuvent s'avérer sensiblement différents des résultats, performances ou réalisations futurs tels qu'ils sont exprimés ou sous-entendus par ces déclarations, prévisions et estimations. Compte tenu de ces incertitudes, aucune déclaration n'est faite quant à l'exactitude ou l'équité de ces déclarations prospectives, prévisions et estimations. En outre, ces dernières ne sont valables qu'à la date de la publication du présent document. TiGenix décline toute obligation d'actualiser ces déclarations prospectives, prévisions ou estimations afin de refléter tout changement dans les attentes de la société à leur égard, ou tout changement dans les événements, conditions ou circonstances sur lesquels ces déclarations, prévisions ou estimations sont fondées, à l'exception de ce qui est requis par la législation belge.